

Bertrand Müller

Critique bibliographique et construction disciplinaire : l'invention d'un savoir-faire

In: Genèses, 14, 1994. pp. 105-123.

Citer ce document / Cite this document :

Müller Bertrand. Critique bibliographique et construction disciplinaire : l'invention d'un savoir-faire. In: Genèses, 14, 1994. pp. 105-123.

doi: 10.3406/genes.1994.1217

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1994_num_14_1_1217



Critique bibliographique et construction disciplinaire: l'invention d'un savoir-faire

Bertrand Müller



1. Margaret Stieg. Origins and Development of Scholarly Historical Periodicals, Alabama, University Press, 1986.

2. Cf. M. Stieg, *Origins and Development*, op. cit., p. 182.

ans une étude récente consacrée aux origines et au développement des périodiques d'histoire, Margaret Stieg soulignait l'importance majeure que représente la critique bibliographique dans les revues¹. Si dans les trois principales revues qu'elle analyse, la Revue Historique, l'American Historical Review et l'English Historical Review, les articles de fond conservent une part prépondérante, la partie critique y est tout aussi significative. Dans l'une d'entre elles même, l'American Historical Review, la place accordée aux comptes rendus n'a cessé de croître, de telle sorte qu'elle paraît aujourd'hui dominante. Cette caractéristique n'est d'ailleurs pas propre à ces trois revues, elle se retrouve généralement dans tous les périodiques à vocation scientifique et la présence d'une partie critique paraît constituer pour le lecteur l'attrait et l'intérêt principal qu'il accorde à une revue. A cet égard, les réponses à un questionnaire établi par Margaret Stieg et distribué à plusieurs centaines d'historiens paraissent très significatives. Interrogés sur les raisons qui orientent leur choix de lire une revue plutôt qu'une autre ainsi que sur l'usage qu'ils en font, plus de la moitié des historiens avouent accorder leur préférence à la bibliographie critique. 35 % seulement d'entre eux attachent plus d'importance aux articles de fond². Enfin, parmi les revues les plus couramment citées, rares sont celles qui ne comprennent pas une importante section bibliographique et critique. Ainsi, dans la plupart des cas, les historiens préfèrent lire une revue «généraliste» mais pourvue d'une partie substantielle de comptes rendus plutôt qu'un périodique plus spécialisé qui en serait dépourvu.

Ces indications sommairement rappelées mettent en évidence un problème rarement traité par les historiens des sciences sociales : le rôle central joué par la critique bibliographique dans l'organisation et le



- 3. Sur la notion de compte rendu dans les sciences sociales, les études sont rares, voir cependant la note de Ian Watt, «L'institution du compte rendu», Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1985, pp. 85-86. Rédigée sur le ton de la distance ironique, son analyse met bien en évidence quelques unes des règles auxquelles est soumise la relation critique caractérisée notamment par une extrême asymétrie des rôles.
- 4. Cette notion se réfère aux travaux de M. de Certeau. Cf. *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.
- 5. Sur ce point, voir le commentaire de P. Bourdieu à l'article cité de I. Watt, «L'institution du compte rendu», p. 85.
- 6. Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1972, p. 37.
- 7. Ibid., op. cit., p. 32

développement des disciplines scientifiques et plus particulièrement des sciences sociales³. L'ambition de cet article consiste précisément à attirer l'attention sur ce problème. Plutôt que de nous intéresser à une réflexion générale sur l'utilisation possible des comptes rendus comme une archive essentielle de l'histoire des sciences sociales. nous chercherons à mettre en perspective le compte rendu comme une pratique, une forme textuelle et une écriture. Car ici comme ailleurs l'archive n'est pas isolable de la pratique qui l'a vu naître. Et si l'on veut interroger d'une autre manière le compte rendu que ne le suggère l'usage citationnel d'une histoire des idées, si l'on veut éviter de reproduire purement et simplement les classements d'hier, il est nécessaire d'analyser les conditions d'apparition et les opérations spécifiques par lesquelles s'est institué le compte rendu. En effet, pour en comprendre la signification, cette pratique doit être resituée dans son historicité propre. C'est ce problème que nous aborderons ici en analysant les conditions d'apparition et les opérations spécifiques par lesquelles s'est institué le compte rendu, au moment des grandes fondations des sciences sociales en France à la fin du xixe siècle lorsqu'émergea et s'affirma une configuration nouvelle des savoirs sur l'homme et la société dont l'histoire et la sociologie ont constitué les deux pôles.

L'ordre du compte rendu

Car c'est bien d'une pratique⁴ qu'il faut parler en évoquant le compte rendu. En effet, le compte rendu n'est pas isolable de son lieu d'insertion ni du support qui l'accueille. A lui seul, il ne signifie rien ou pas grand chose sinon la manifestation d'une humeur plus ou moins indulgente à l'égard d'un livre qu'on désespère de ne pas avoir écrit et mieux réussi. Sa signification, le compte rendu la tire à la fois du dispositif dans lequel il s'insère (une série de textes, une revue prestigieuse, un censeur renommé) et de l'opération spécifique qu'il fait subir au texte qu'il parasite. Il est le résultat d'un travail qui transforme, par des règles de construction qui lui sont propres, le statut d'un autre travail en lui assignant une place dans une nouvelle série textuelle, une littérature ou l'ensemble d'une production scientifique. En d'autres termes, il contribue à modifier le statut d'une fabrication en en faisant un produit de consommation ; il lui assigne une zone de circulation et un parcours déterminés dans l'espace des biens culturels. En ce sens, le compte rendu est une composante déterminante de l'échange et de la communication scientifiques. A cet égard, on peut comprendre aisément les raisons qui font qu'un auteur, même s'il feint de l'ignorer, préférera toujours une critique, même impitoyable, au silence.

Une police du discours

Ainsi, avant d'être l'instrument d'une sanction positive ou négative, le compte rendu, lorsqu'il existe, assure au livre les conditions minimales et économiquement désintéressées de sa circulation ; dédaignant ses propres effets économiques, il décerne au livre un permis de circulation sur le marché des biens culturels sans lequel le livre disparaîtrait rapidement et misérablement sous le pilon du savoir. Si l'une des fonctions - peut-être la première - d'un auteur de compte rendu est d'exercer une «police du discours», c'est au sens le plus littéral, puisqu'il «règle» à l'intérieur d'un espace clos le trafic des biens culturels. Dans le quartier du savoir qui lui est attribué, l'auteur du compte rendu a pour mission de faire régner l'ordre, de vérifier la catégorie à laquelle appartiennent les produits qui circulent, et de les renvoyer au domaine réglementé qui leur est réservé, autorisé ou interdit. Comme tout agent de police, il est incorruptible, il ne retire aucun bénéfice des réprimandes ou des sanctions qu'il distribue. La notoriété ou la mise à l'index profite presque toujours au lauréat ou à la victime. Pourtant, si l'on peut imaginer que le recenseur n'attend pas de rente en retour ni nécessairement une simple maximisation de sa satisfaction personnelle, il n'en reste pas moins que son homologation n'est pas entièrement gratuite et qu'elle ne se conçoit pas sans un minimum d'intéressement, ne serait-ce que symbolique, que lui confère le droit à l'exercice d'une violence symbolique légitimement reconnue⁵.

Compte rendu et configurations disciplinaires

Mais la tâche de l'auteur du compte rendu n'est pas prioritairement de réprimer, on lui demande d'abord d'accomplir une tâche pédagogique préventive, soit d'enseigner à l'auteur qui s'égare un peu d'ordre, un peu de cette discipline qui paraît lui faire défaut. Cette relation métaphorique entre compte rendu et discipline est peut-être moins gratuite qu'il n'y paraît. M. Foucault a montré jadis comment la discipline pouvait être comprise comme «un principe de contrôle de la production du discours»⁶. On peut en rappeler ici l'énoncé : «Une discipline, écrivait-il, se définit par un domaine d'objets, un ensemble de méthodes, un corpus de propositions considérées comme vraies, un jeu de règles de définitions, de techniques et d'instruments : tout ceci constitue une sorte de système anonyme à la disposition de qui veut ou qui peut s'en servir, sans que son sens ou sa validité soient liés à celui qui s'en est trouvé l'inventeur»⁷. Dans sa fonction régalienne, l'auteur du compte rendu a pour tâche de faire respecter les «complexes et lourdes exigences»



8. Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, pp. 32, 34, 35.

9. A ce propos, cf. R. Chartier, «Qu'est qu'une discipline? Luigi Einaudi et l'histoire de l'économie politique», *Revue de Synthèse*, avril-juin 1989, pp. 265-267.

10. M. Foucault, *L'ordre..., op. cit.*, p. 40.

11. I. Watt, «L'institution...», art. cité., p. 85.

12. Sur cette question, voir A. Pagès, La Bataille littéraire. Essai sur la réception du naturalisme à l'époque de Germinal, Paris, Librairie Séguier, 1989, not. chapitre 1 : L'univers des lieux communs. Voir aussi plus complètement du même auteur : Figures du discours critique. La réception du naturalisme à l'époque de Germinal, (Thèse de doctorat, Université Paris III), ronéotée, 1987, 982 p.

13. Sur ce point, cf. A. Pagès, La Bataille littéraire..., op. cit., pp. 92-93.

qui font que quelle que soit la valeur de vérité d'un discours, il soit déclaré apte à être dans le «vrai de la discipline». En ce sens-là, le compte rendu appartient à la même catégorie des discours définis par M. Foucault. Avec la discipline dont il est une des techniques de contrôle et de rappel à l'ordre des règles, le compte rendu s'oppose au commentaire car il n'a pas pour fonction, à la différence du commentaire, de révéler un sens caché, ni nécessairement de répéter une identité, il n'a pas pour rôle de «dire enfin ce qui était articulé silencieusement là-bas». Et même lorsqu'il se réduit au résumé, voire cas extrême lorsqu'il se contente de signaler une nouvelle publication, il l'inscrit nécessairement dans un espace contrôlé (une revue, une rubrique, un système de classification bibliographique), bref dans un «ordre du discours». Mais ce n'est pas seulement en ce sens-là qu'il est articulé au concept de discipline. Une discipline, ce n'est pas seulement un «plan d'objets déterminés», un ensemble d'«instruments conceptuels ou techniques» particuliers, «un certain type d'horizon théorique»⁸, une discipline c'est encore une organisation sociale spécifique, un système mobile d'agents auxquels sont attribués des positions et des rôles différents (théoriques, pédagogiques, critiques, empiriques). C'est un champ du savoir qui suppose des institutions spécifiques qui autorisent et assurent à la fois la communication, l'échange et la discussion de la connaissance⁹.

Un instrument de l'échange intellectuel

Or parmi ces lieux de circulation et d'échange du savoir qui se sont multipliés ou transformés au tournant du xx^e siècle, certains ont été repérés et sont mieux connus. C'est le cas des institutions d'enseignement et de recherche que sont les universités même si elles ne sont pas nécessairement

étudiées sous l'angle de l'institutionnalisation des disciplines. Mais la plupart restent encore à explorer ou font l'objet de recherches encore en cours. Citons, sans prétention d'exhaustivité, les sociétés savantes, les congrès, les revues, les livres, etc. A ces formes de l'échange publique, on pourrait ajouter des moyens privés comme les correspondances ou les réseaux personnels.

A l'intérieur de ces espaces délimités de l'échange qui ne sont pas des espaces de libre-circulation ni de transparente communication, mais «un ensemble de systèmes complexes de restriction» 10, le compte rendu joue un second rôle essentiel. Il agit sur les conditions de la mise en jeu des disciplines en assurant la transmission et la diffusion des savoirs ; il est à cet égard un instrument privilégié de l'échange intellectuel et scientifique. L'auteur du compte rendu n'est pas seulement cet agent qui fait respecter la loi, il est aussi celui qui permet l'échange, la communication des informations, la circulation des connaissances et le transfert des concepts. Le compte rendu trouve là sa seconde relation avec la discipline. Car si l'on admet que la configuration des savoirs qui s'est mise en place à la fin du XIX^e siècle marque l'émergence du système des disciplines modernes, il convient alors d'admettre que le compte rendu y a pris une part primordiale puisque dans une certaine mesure, comme on le verra plus loin, il en est le contemporain.

L'univers du compte rendu

Apparemment sa puissance souveraine, le critique semble en user et en abuser à sa guise, comme le note I. Watt : l'auteur du compte rendu est «paisiblement installé dans la certitude que sa proie ne peut ni s'envoler ni frapper en retour»¹¹. A dire vrai cette position est moins confortable qu'il n'y paraît car la critique n'est pas aussi assurée,

ni aussi libre de donner des coups. Elle est, elle aussi, tributaire d'un dispositif qui la contraint, qui rend possible certains jugements et en interdit d'autres. En tant que pratique, elle est circonscrite dans un lieu (une revue, un journal, etc.). Le pouvoir de police qu'exerce l'auteur du compte rendu lui est conféré par un comité de rédaction, un secrétariat, un conseil scientifique, bref par l'instance qui contrôle la revue et qui lui délègue le pouvoir d'être le gardien et le porte-parole des postures scientifiques et des positions sociales qu'elle occupe dans un champ du savoir. Mais il y a plus. Le compte rendu tire également sa force par son mode d'insertion dans un espace typographique spécifique¹². Dans l'espace imprimé, il est repérable par la place particulière qui lui est assignée. Dans le journal du XIX^e siècle, on le retrouve habituellement à la troisième page, réservée à la littérature ; dans les revues, il est rejeté à la fin. Contrairement aux articles de fond qui sont généralement répartis les uns à la suite des autres en tête de la revue, les comptes rendus, même s'ils n'ont pas le privilège de la première place, font l'objet d'une distribution moins aléatoire et mieux réglementée. L'espace qui leur est octroyé est parcellisé et jalonné. La manière dont ils coexistent avec d'autres comptes rendus (des rubriques qui déterminent des relations d'équivalence), leur insertion dans une série d'autres textes (une nomenclature qui détermine des relations hiérarchiques), leur fréquence et leur répétition d'un numéro à l'autre (une périodicité qui rappelle la place déjà occupée) marquent et structurent une «topographie des places», conditionnent les modes d'accès au texte, orientent la lecture. De plus, le texte est clos, la lecture orientée par un début: le titre qui l'annonce ; et une fin : la signature qui rappelle la continuité d'un discours passé, signale la promesse d'une cohérence, et marque le signe d'une autorité et d'une compétence¹³. Hors de son

contenu explicite, c'est sur ses «seuils» typographiques, matériels et déjà intellectuels que s'établit la signification propre du compte rendu.

C'est à la périphérie du texte que s'exerce une contrainte sur le lecteur et que se révèle l'exercice d'une pratique. Mais n'imaginons pas qu'à l'intérieur du texte, l'auteur bénéficie d'une totale liberté. Le commentaire obéit à une distribution typographique soulignée par la succession des paragraphes et progresse selon une logique particulière. Les divisions du texte commencent généralement par des formules conventionnelles, soulignées parfois par des marques typographiques, aisément reconnaissables. Les arguments s'enchaînent selon une rhétorique ternaire (sujet, composition, style), plus ou moins développée. Cette disposition est évidemment variable, les éléments peuvent être inversés, mais elle met en œuvre ce que A. Pagès a appelé une «rhétorique de l'alinéa» et son effet est double : créer l'illusion de la complétude et de la fermeture.

C'est donc dans un univers singulièrement quadrillé, soumis à des règles fortement codifiées, subordonné à des contraintes institutionnelles et conventionnelles que se déploie l'activité de la critique. Toutefois, ses caractéristiques et ses effets spécifiques sont profondément attachées à son historicité. Même canonisé dans sa forme, le compte rendu n'en reste pas moins un savoir-faire lié à ses conditions d'émergence. C'est pourquoi avant d'entrer plus loin dans l'investigation de quelquesunes des questions que suggère le cadre problématique développé ci-dessus, il n'a pas paru inutile de nous interroger au préalable sur l'histoire d'une notion qui, on le verra, est assez récente, du moins dans sa conception moderne.



14. Un rapide survol des principaux dictionnaires de la langue française permet de conclure que le terme de compte rendu n'est apparu que tardivement, dans son acception littéraire tout au moins, et le plus souvent sous une une forme dérivée du mot compte. Seule exception, Le Grand Larousse du XIX^e siècle lui consacre plusieurs pages, mais le terme désigne alors essentiellement la reproduction écrite de délibérations ou de discussions d'une assemblée officielle, plus particulièrement d'un parlement.

15. Gérard Delfau et Anne Roche, Histoire/Littérature. Histoire et interprétation du fait littéraire, Paris, Seuil, 1977. Le livre est déjà ancien, mais il reste l'un des rares ouvrages intéressants sur l'histoire de la critique. Cf. aussi, Roger Fayolle, La critique littéraire, Paris, A. Colin, collection «U», 1964; Antoine Compagnon, La Troisième république des lettres, Paris, Seuil, 1983; Michel Charles, L'arbre et la source, Paris, Seuil, 1985.

L'invention d'un genre

Selon Alain Pagès, c'est la lettre, qui n'était pas encore un échange entièrement privé, mais une forme publique de communication et de narration, qui aurait donné sa forme textuelle au compte rendu au terme d'un processus de longue durée et d'une lente séparation, l'«effacement des marques du destinataire» 14. Texte épistolaire et article critique pourraient même partager une origine commune dans la naissance de la presse. Le journal lui-même serait issu d'une matière qui lui aurait donné sa forme : la lettre. «La gazette du XVIIIe siècle n'est qu'un recueil de correspondances», souligne Alain Pagès.

Avant le xixe siècle, la plupart des journaux, gazettes, affiches ou autres almanachs contenaient des présentations de livres. Le Journal des Savants proposait essentiellement des résumés, lesquels ne devaient pas nécessairement se substituer à la lecture du livre lui-même mais visaient à une plus grande diffusion des idées qui y étaient développées. Les encyclopédistes du XVIIIe avaient beaucoup hésité sur la définition de la «gazette» ou du «journal». Ainsi Diderot, extrapolant à partir du modèle du Journal des Savants, avait proposé de définir le «journal» comme un «ouvrage périodique qui contient les extraits des livres nouvellement imprimés, avec un détail des découvertes que l'on fait tous les jours dans les arts et les sciences». Dans sa croisade contre les philosophes et les encyclopédistes, le traditionaliste Fréron, créant l'Année littéraire - rejeton des défuntes Lettres à la comtesse -, donnait à ses articles la forme épistolaire. Chaque numéro, constitué de six feuillets se présentait sous la forme d'une lettre à un correspondant anonyme dans laquelle figurait le compte rendu d'un ou de plusieurs ouvrages.

Le compte rendu, comme expression de la littérature, est issu de la prolifération de ces supports multiples, de périodicité variable, où il servait à la fois d'annonce, d'information et de présentation des livres nouveaux. Forme littéraire peu stabilisée encore, il oscillait entre la simple publicité d'éditeur, la lettre et le résumé, constituant un habile et audacieux compromis entre le commentaire, les bonnes feuilles et l'essai sur la littérature que paraissaient privilégier encore les critiques du XIX^e siècle. A cet égard, il semble bien que le lieu et le mode de son insertion aient contribué fortement à fixer sa forme qu'il faut dissocier de celle de l'article critique.

La critique, cette invention du XIX^e siècle comme le disait Thibaudet, préférait manifestement les espaces plus amples que lui offraient alors les revues. De plus, elle ne s'est que lentement dissociée de la littérature dont le concept s'est affirmé plus nettement tout au long du siècle 15. Les articles critiques d'un Sainte-Beuve, d'un Taine ou d'un Brunetière, par l'ampleur du texte mais aussi par l'écriture, conservaient presque toujours une ambition littéraire et esthétique. Ainsi, par exemple, lorsque Taine rendait compte d'un ouvrage de Stuart Mill, il organisait son texte sous la forme d'une fiction narrative, d'une conversation avec l'auteur. La plupart des livres que publiaient alors les critiques n'étaient que des recueils d'articles, repris tels quels, précédés parfois d'une préface méthodologique.

G. Delfau et A. Roche l'ont déjà relevé, l'apparition de la critique littéraire, au sens moderne, est subordonnée à plusieurs conditions épistémologiques et sociales, et elle est le résultat d'un processus qui s'est déroulé sur tout le siècle. L'éclatement, d'abord, de la notion de «belles-lettres» qui annonce une redistribution de grande ampleur des anciennes catégories du savoir d'où émerge une nouvelle configuration : le système des disciplines consacré, à la fin du siècle, lors de

16. Sur ce thème, voir Michel Foucault, «Qu'est-ce qu'un auteur?», Bulletin de la Société Française de Philosophie, t. 64, juillet-septembre 1969, pp. 73-104. Voir aussi les remarques très pertinentes corrigeant la thèse de Michel Foucault dans Roger Chartier, «Figures de l'auteur», in L'ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre xvi' et xviii siècle, Aix-en-Provence, Alinea, 1992, pp. 35-67.

17. Cité par G. Delfau et A. Roche, *Histoire/Littérature*, op. cit., p. 42. Émile Zola d'ailleurs ne s'arrêtera pas à ce coup d'essai, il invente quelque temps après la rubrique des «Livres à ne pas lire», qu'il transformera en «Livres que je n'ai pu lire», narguant ainsi certains des auteurs qu'il avait étrillés.

18. Pour le xix^e siècle, il s'agit plutôt du «publiciste» qui n'a plus d'équivalent contemporain.

19. A ce sujet, voir les travaux déjà cités de G. Delfau et A. Roche, «Le tournant du siècle», in *Histoire/Littérature*, pp. 71-155 et Antoine Compagnon, «Gustave Lanson, l'homme et l'œuvre», in *La Troisième République des lettres*, pp. 19-212.

la réforme de l'enseignement supérieur. Cette réorganisation s'ébauche par l'émancipation de la philosophie et de l'histoire et s'achève par l'émergence des sciences de l'homme. Dans ce processus s'élabore en second lieu un nouveau regard sur la littérature qui se manifeste par l'apparition d'une opposition entre les activités intellectuelles de type créatif et celles de type réflexif ; à l'appréhension sensible du monde s'oppose une connaissance scientifique qui révèle de nouveaux enjeux dont la littérature est à la fois le lieu et l'objet. A ces conditions plus spécifiquement intellectuelles et épistémologiques correspondent des transformations sociales qui affectent à la fois la production, la circulation et la consommation de la littérature : l'affirmation de la notion d'auteur 16, l'expansion spectaculaire des circuits de l'édition, la prolifération des titres qui nécessitent de nouveaux débouchés ; la formation de nouveaux publics engendrés par le succès prodigieux de la presse quotidienne, transforment profondément le rapport à la littérature et imposent de nouvelles manières de «parler» des livres que le modèle traditionnel de la critique littéraire ne parvient plus à satisfaire.

A leur manière, Jules Vallès et Émile Zola seront les agents de cette «modernité». Traditionnellement, la chronique culturelle des journaux, qui paraissait habituellement le lundi, était réservée aux activités dramatiques et en particulier au théâtre. En 1864, Jules Vallès inaugure dans Le Progrès de Lyon une première chronique régulière consacrée à la production romanesque. Il sera suivi, deux ans plus tard, par Zola, qui à son tour dans L'Événement de Villemessant, crée une nouvelle forme de critique littéraire : la critique bibliographique. Sa rubrique, intitulée significativement «Livres d'aujourd'hui et de demain» est en quelque sorte l'antithèse des fameux «Lundis» de Sainte-Beuve. Elle est quotidienne, et non

hebdomadaire ; réservée en principe aux livres du jour, de préférence encore sous presse. Rapide et éclectique dans son écriture puisqu'elle est faite de notices brèves (dix à quinze lignes) ou de bonnes feuilles, cette nouvelle forme de critique est aussi hétéroclite dans ses choix : les comptes rendus concernent les sujets les plus divers, ceux relevant du domaine traditionnel des «belles-lettres» côtoient des recensions d'ouvrages de médecine, de géographie, voire de spiritisme. En confiant cette nouvelle rubrique à Zola, le directeur de L'Événement, tout comme Zola d'ailleurs, a conscience de lancer un produit nouveau : «Guetter le livre à sa sortie et même avant, si c'est possible ; l'apprécier impartialement, succinctement, mais avec le développement qu'il mérite; en détacher, s'il y a lieu, un fragment, une page, un alinéa; se tenir au courant de toutes les nouvelles spéciales, bref, être le chroniqueur amusant de la bibliographie, voilà le rôle de M. Zola» ¹⁷.

A dire vrai, plus qu'il ne crée, Zola élargit en fait la conception traditionnelle de la critique littéraire à l'ensemble de la production des livres. En ce sens, il innove peutêtre moins sur le fond que sur la forme et sa démarche consacre une activité qui est celle d'un «chroniqueur de la bibliographie» plutôt que d'un critique littéraire; son propos est de rendre compte des livres et non pas d'analyser une littérature. La différence qui les sépare est sans doute difficile à établir, en particulier dans ces années-là car le statut de la critique littéraire est encore profondément ambigu et ses manifestations multiformes, mais elle permet de différencier le clivage qui se marquera dans le domaine de la critique entre un discours de nature plutôt journalistique et un discours, plus spécifique, de statut universitaire.

Cette évolution qui s'affirmera vers la fin du siècle a produit deux formes principales d'écriture que nous connaissons aujourd'hui

encore. D'un côté, le compte rendu. Il se présente comme un mixte de l'article critique et du texte épistolaire qui s'est adapté à un support public et plus contraignant : le journal. A la presse, il emprunte également la formule de la chronique mondaine ou du feuilleton qu'il ne supplante pas. Prérogative du «journaliste» 18, parole souvent éphémère et centrée sur l'événement, le compte rendu qui s'inscrit plutôt dans une «rhétorique du discours» s'oppose à la «critique universitaire» laquelle ouvre une époque nouvelle de la critique littéraire : la «science du texte» dont G. Lanson constitue la figure emblématique. La critique change alors de statut, mais aussi de méthode ; les concepts, la finalité et la forme textuelle se transforment profondément. Au discours fragmenté, provisoire, subjectif et souvent versatile du compte rendu bibliographique s'oppose une investigation de la littérature, longue, méthodique, érudite, sereine. Parce qu'elle s'adresse en priorité au public spécialisé des étudiants et des pairs, qu'elle a une mission de formation et d'éducation des esprits, cette critique-là s'exprime mieux dans le cadre du manuel, de la thèse ou de la monographie. Change alors non seulement le statut de la critique, mais aussi sa forme textuelle. A l'évidence cependant, l'analyse de cette évolution échappe au propos de cet article, même si elle n'en est pas nécessairement très éloignée 19. Mais il importait surtout de préciser ici les conditions sociales et intellectuelles qui ont vu naître un mode d'expression et d'écriture que les dictionnaires eux-mêmes n'ont retenu que tardivement.

Le regard critique : littérature, philologie et histoire

Hors l'inscription dans des formes textuelles spécifiques que nous avons tenté de préciser, il faudrait accorder plus d'attention aux tensions internes qui, tout au long



- 20. Cf. notamment Reinhart Koselleck, Le règne de la critique, Paris, Minuit, 1979 (trad. de Kritik und Krise, 1959).
- 21. Michel Foucault, «Qu'est-ce que la critique ?», Bulletin de la Société Française de Philosophie, avril-juin 1978, pp. 36 et 39.
- 22. Outre les travaux déjà mentionnés, voir aussi : Jean-Thomas Nordmann, *Taine et le critique scientifique*, Paris, PUF, 1992.
- 23. Sur les rapports entre texte, vérité et histoire, voir notamment Bernard Cerquiglini, Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie, Paris, Éditions du Seuil, «des travaux», 1989.
- 24. Il n'y a malheureusement aucune étude particulière sur la Revue Critique d'Histoire et de Littérature ; on consultera cependant William Keylor, Academy and Coommunity. The Foundation of the French Historical Profession, Cambridge, Harvard University Press, 1975, not. pp. 31-32. Charles-Olivier Carbonell, dans Histoire et historiens : une mutation idéologique des historiens français (1865-1885), Toulouse, Privat, 1976, paraît soucieux surtout de réhabiliter la Revue des Questions Historiques et il manque ainsi l'originalité de la Revue Critique qui n'avait, en revanche, pas échappé aux contemporains. Voir notamment : Louis Halphen, L'histoire en France depuis cent ans, Paris, A. Colin, 1914, pp. 147-151; Charles Seignobos et Victor Langlois, Introduction aux études historiques, Paris, Éditions Kimé, 1992, (Hachette, 1898), pp. XIV et 113.
- 25. L'Atheneum Français, devenu successivement Journal, puis Revue Universelle de la Littérature, de la Science et des Beaux-Arts. La Correspondance Littéraire, qui avait paru entre 1856 et 1865; le Bulletin Bibliographique de la Revue Contemporaine (1852-1870).
- 26. Sa parution sujette à de nombreux avatars sera interrompue définitivement en 1935.

du siècle, ont imprégné le discours critique et participé à transformer profondément les configurations du savoir. Le terme de «critique» est équivoque, il est à la fois trop ambigu et réducteur pour rendre compte d'un processus qui révèle une profonde modification du rapport à la connaissance, antérieure d'ailleurs au XIXe siècle²⁰. Pour faire bref et à titre hypothétique, on distinguera trois tensions majeures. En premier lieu, comme l'a bien montré Michel Foucault, la fonction de la critique n'est pas propre à la littérature, elle n'est pas une fin mais un moyen subordonné à ces «régularités discursives» que constituent la philosophie, la science, la politique, la morale, le droit, etc. «La critique, c'est le mouvement par lequel le sujet se donne le droit d'interroger la vérité sur ses effets de pouvoir et le pouvoir sur ses discours de vérité»²¹. Or, et c'est un second clivage, dans ce jeu de désasujettissement à la vérité, la littérature devient le lieu et l'enjeu d'un débat qui oppose une vérité esthétique, sociale et subjective, à une vérité universelle et objective, la vérité scientifique ²². D'où la controverse, récurrente, sur le statut de la critique littéraire tout au long du siècle. D'où aussi une transformation du statut de la littérature. De monument, elle devient un document, une nouvelle archive contenant une vérité qui se trouve au-delà, dans la société ellemême. Et là se marque le troisième clivage. Ce nouveau regard aura deux conséquences majeures : d'une part, c'est la littérature elle-même qui est historicisée, d'autre part en transformant le texte en témoignage, la littérature devient un lieu de vérité que seul un regard sceptique, exercé et autorisé, peut entrevoir. D'où la nécessité de constituer et de codifier ces multiples regards nouveaux, de les mettre en forme, de leur assurer une identité propre, assurant, par l'exercice du doute méthodique, à la fois la vérité du texte (une philologie)²³ et celle du contexte (une histoire).

L'un des moyens qui sera utilisé pour parvenir à ces fins a consisté à fixer d'abord les cadres d'une méthode rigoureuse et objective et à former les nouvelles générations à un exercice plus systématique de la critique. L'instrument de cette transformation sera un périodique consacré exclusivement à la critique des nouvelles publications : la Revue Critique d'Histoire et de Littérature.

L'institution du compte-rendu : La Revue Critique d'Histoire et de Littérature

Créée en 1866 par deux jeunes philologues, Gaston Paris et Paul Meyer, la Revue Critique d'Histoire et de Littérature (désormais Revue Critique) a été conçue comme une arme pour introduire et imposer en France les méthodes critiques formalisées par la philologie et en particulier la philologie allemande²⁴. Elle inaugurait, dans le champ encore indifférencié des études historiques, de l'histoire littéraire et de la philologie, un mode d'intervention inédit et tout à fait original : le compte rendu comme stratégie privilégiée d'organisation disciplinaire. Bulletin mensuel, puis bi-mensuel, de format et de volume modestes, rarement plus d'une vingtaine de pages, d'une présentation typographique rigoureusement sobre, la revue ne publiait que des comptes rendus, passant au crible d'une critique âpre, impitoyable et conquérante l'ensemble de la production bibliographique relevant du domaine de l'érudition.

Éditée par la Librairie A. Franck, suspendue en 1870-71, la revue était rachetée en 1876 par É. Leroux, l'éditeur de la *Revue Historique* et de la *Revue Philosophique*. En 1875, elle avouait plus de 400 abonnés, soit le double par rapport à sa création. Le changement d'éditeur, qui s'accompagnait d'un assainissement financier, devait per-

mettre à ses directeurs d'acheter des livres; d'étendre la matière au dépouillement des périodiques, en particulier des périodiques étrangers; de publier des suppléments et surtout, le fait est assez rare pour être signalé, de rétribuer ses collaborateurs.

Instaurant une nouvelle forme de critique bibliographique, la formule de la Revue Critique n'était cependant pas tout à fait inédite. A l'étranger, elle avait deux modèles : en Allemagne d'abord, le Literarisches Centralblatt, fondé en 1850 et l'Athenaum londonien créé en 1828. De plus, il existait en France quelques précédents : une série de bulletins bibliographiques du même genre, pour la plupart éphémères²⁵. Face à ces tentatives précaires, seule la Revue Critique parvenait à s'imposer, comme elle sut également résister à la concurrence de nouvelles revues, plus spécialisées et plus attrayantes puisqu'elles offraient, à côté d'une chronique des livres, des articles de fond²⁶.

Malgré ses dimensions modestes, la Revue Critique innovait sur d'autres points. Même si elle se refusait à opérer un partage clair et explicite entre érudition, histoire et littérature, elle entendait cependant transformer radicalement le regard porté sur le texte et le corpus littéraire. Essentiellement, ce qui devait tenir lieu de lien entre les disciplines et donner à l'ensemble sa cohérence, c'était la méthode. Sans être définie explicitement dans les textes programmatiques, elle était posée comme le principe fondamental de l'exercice critique. Désormais, lire et commenter un livre, ou encore le juger, revenait à évaluer la pertinence et la rigueur des méthodes qui étaient exposées. De plus, la Revue Critique se présentait comme un lieu privilégié, le lieu de rassemblement et de ralliement d'un groupe porteur d'un projet innovateur et bien décidé à transformer les conditions et les règles du travail scientifique en France, en

se dotant d'un instrument efficace et en s'inspirant de modèles de travail déjà éprouvés à l'étranger, en Angleterre et en Allemagne surtout²⁷. Ce sont ces éléments qu'il nous faut reprendre maintenant un peu plus en détail.

Critique bibliographique et stratégie scientifique

En déplorant le retard français dans le domaine de l'érudition, les fondateurs de la Revue Critique n'entendaient pas limiter leur action à la seule revue critique des nouvelles parutions, ni même offrir aux «travailleurs» un simple recueil bibliographique qui leur faisait alors défaut. En s'imposant la tâche de marquer, au jour le jour, les progrès de la recherche historique et de l'érudition par le biais d'un contrôle systématique et très sévère des publications récentes, ils avaient l'ambition de faire de leur revue, par la seule arme de la «critique sérieuse et régulière», un instrument de combat scientifique. Très rapidement d'ailleurs, la Revue Critique, devait se forger une légendaire réputation de sévérité en pratiquant systématiquement une sorte de «police de la librairie» (É. Lavisse) ou de «justice par la terreur» selon l'expression de l'un de ses fidèles collaborateurs, Ch. Seignobos. Cette posture impliquait aussi la mise au point d'une stratégie critique spécifique qui se lit à la fois dans la forme austère de la revue, la rédaction des articles et la lecture impitoyable des livres recensés.

Son programme, constamment rappelé par des éditoriaux successifs, aurait pu tenir dans cette seule phrase : «Ce que nous cherchons avant tout, c'est à répandre, si nous le pouvons, à perfectionner les méthodes scientifiques. La faiblesse du mouvement scientifique dans notre pays ne provient pas tant du manque de zèle que du manque de méthode» ²⁸. Dans la pratique de la critique



27. A ce propos, voir tout particulièrement Michaël Werner, «A propos des voyages de philologues français en Allemagne avant 1870: le cas de Gaston Paris et de Michel Bréal», in Les échanges universitaires franco-allemands du moyen âge au XX^e siècle, Actes du colloque de Göttingen de la Mission française en Allemagne, 3-5 novembre 1988, textes réunis par Michel Parisse, Paris, Éditions Recherche sur les civilisations, 1991, pp. 139-155. Plus généralement, voir Philologiques I. Contribution à l'histoire des disciplines littéraires en France et en Allemagne au XIX^e siècle, sous la direction de Michel Espagne et Michaël Werner, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1990.

28. «A nos lecteurs», Revue Critique d'Histoire et de Littérature, 1869, p. 3.

29. Au delà de l'aspect polémique, l'écriture est un enjeu essentiel dans ce processus de rénovation méthodologique comme le rappeleront Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos: «L'historien n'a pas le droit de mal écrire. Mais il doit toujours bien écrire et ne jamais s'endimancher», in Introduction aux études historiques, op. cit, p. 252. A ce sujet, voir l'excellente analyse de Philippe Carrard, Poetics of the New History. French Historical Discourse from Braudel to Chartier, Baltimore, John Hopkins University Press, 1992. En particulier le chapitre «The positivist paradigm», pp. 1-28.

bibliographique, la revue était en rupture avec le modèle canonique de la critique littéraire. D'abord, parce qu'elle publiait des comptes rendus et non pas d'articles critiques, ni de feuilletons, ni de chroniques. La différence tenait surtout à la taille des textes, généralement d'une dizaine à une vingtaine de lignes, mais cette règle de concision a souffert de nombreuses exceptions. Les recensions étaient réservées de préférence aux ouvrages de parution récente, la périodicité mensuelle l'y contraignait, et simplement juxtaposés les uns à la suite des autres, sans titre particulier sinon la référence bibliographique des livres analysés, et sans ordre apparent sinon la numérotation des articles. Renonçant à tout artifice rhétorique sous lequel pouvait se cacher une complaisante indulgence pour privilégier un style direct et simple, des articles courts, substantiels, prodigues en «détails» et en «particularités techniques», les collaborateurs de la revue se démarquaient nettement de l'éloquence mondaine de la critique littéraire ²⁹.

En révélant et en exposant rudement l'ignorance ou l'incompétence d'un auteur, les collaborateurs de la revue entendaient faire œuvre de salubrité : il s'agissait, par une sélection draconienne, d'écarter les «mauvais livres», qui encombraient le terrain de la science ; opérer un premier partage entre les «professionnels de la science historique», ces «hommes spéciaux» et les simples dilettantes de la connaissance, et, enfin, dégager progressivement le tableau le plus complet des sciences historiques et de l'érudition. Pour répondre aux fréquentes accusations de sévérité, les rédacteurs de la revue n'hésitèrent ni à rappeler les compétences et l'effort qu'ils exigeaient de leurs collaborateurs, ni à répéter les règles précises et strictes, à la fois formelles et méthodologiques, auxquelles ils étaient astreints : 1) la rédaction d'un compte rendu exige des «connaissances spéciales» (une compétence) et un «vrai travail» (une discipline);
2) l'auteur n'existe pas, seul compte le livre; 3) toute objection doit être éprouvée par des «faits» : «jamais de dénégation sans preuve»; 4) le compte rendu doit comporter le résumé succinct, mais précis et complet du livre; 5) celui-ci est recensé en fonction d'un état de la science; les résultats nouveaux et définitivement acquis sont mis en évidence.

L'objectivité de la critique

Dans la très grande majorité des cas, les initiales des auteurs de comptes rendus faisaient office de signature, parfois il s'agissait d'un pseudonyme mais souvent les notices étaient anonymes. D'usage alors courant, le pseudonyme n'avait pas seulement pour fonction de protéger le critique des éventuelles réactions malveillantes d'un auteur abusivement éreinté, il contribuait surtout à dés-individualiser la critique, en accentuant son caractère objectif et impersonnel. Cette même attitude se retrouvait à l'égard des auteurs des livres analysés. La notion d'auteur, comme catégorie individuelle, comme figure du créateur, telle qu'elle s'imposait progressivement dans le domaine littéraire, était totalement évacuée au seul profit du livre et de son intérêt pour le lecteur. Indifférents aux susceptibilités de l'auteur, les collaborateurs de la revue s'interdisaient uniquement de ne pas toucher à l'intégrité de la personne, de ne pas porter atteinte à sa dignité. Seules comptaient ses capacités à traiter d'un sujet, ses compétences, ses connaissances des travaux déjà publiés qu'il n'avait plus le droit d'ignorer. Le référentiel changeait, ce n'était plus l'auteur qui était jugé, mais la qualité de son travail par rapport à l'effort scientifique en cours qui était sanctionné. Au nom de l'objectivité et de l'impartialité

de la science, tout était mis en œuvre pour faire de l'exercice de la critique une pratique unifiée, normalisée; le critique désormais devait se plier à la discipline d'une pratique collective.

Pour illustrer cette attitude, citons un seul exemple, pris au hasard, à propos d'une biographie : «Nous le disons donc sans détour : le livre que nous avons sous les yeux est un mauvais livre, parce que c'est un livre inexact dans les faits, faux dans les jugements et incomplet dans les récits ³⁰.»

L'instrument d'un groupe

La Revue Critique a été créée par deux jeunes philologues, Gaston Paris et Paul Meyer, condisciples à l'École des Chartes³¹. Né en 1839, Gaston Paris n'a alors que 27 ans lorsqu'il se lance dans la création de la revue. Il est ce qu'on peut appeler un «héritier». Son père Paulin Paris avait été archiviste au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi (BN), puis professeur au Collège de France dès 1853. Dès son enfance, le monde de G. Paris s'est déployé dans l'univers des manuscrits et des textes de la littérature médiévale. Il effectua un séjour d'étude en Allemagne où il fut l'élève de F. Diez, professeur de langue romane et de grammaire comparée à l'université de Bonn. Il suivra encore à Goettingen les séminaires de Th. Müller et de Curtius avant de s'inscrire à l'École des Chartes pour y préparer un diplôme d'archiviste. Il soutient, à la Sorbonne, une thèse de doctorat sur L'histoire poétique de Charlemagne. L'année même du lancement de la Revue Critique, il assure la suppléance de son père au Collège de France auquel il succède en 1872. Il n'a alors que 33 ans. Paul Meyer (1840-1917), qui est son cadet d'un an, a suivi une formation semblable et une carrière tout aussi rapide, mais avec une trajectoire un peu différente. Ancien élève du



- 30. Revue Critique d'Histoire et de Littérature, 1866, p. 415.
- 31. Gaston Paris et Paul Meyer se sont adjoints les services du latiniste Charles Morel et de l'orientaliste d'origine allemande Hermann Zotenberg, qui démissionnera en 1868 et sera remplacé en 1872 par Michel Bréal. Un an plus tard, en 1873, Gabriel Monod, le futur fondateur de la *Revue Historique* succède à Paul Meyer à la direction de la revue.
- 32. En l'absence de travaux consacrés à la création de l'EPHE, ces remarques sont évidemment très partielles et insuffisantes. Parmi les collaborateurs, on relève Henri Weill, K. Hildebrand, Rodolphe Reuss, Henri Lot, Charles Thurot, Ch. Dahrenberg, plus tard Ch. Seignobos, Ch.-V. Langlois, Ch. Pfister, A. Chuquet (directeur à partir de 1914), É. Faral (directeur à partir de 1926), H. Hauser, L. Febvre et M. Bloch.
- 33. Cf. Revue Critique d'Histoire et de Littérature, 1866, n°15, pp. 233-238 et n°16, pp. 252-258 et la réponse de Fustel, 1866, n°23, pp. 373-378. L'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, est recensée par Morel en 1876, n°14, pp. 217-225. En 1886, P. Villet rend compte de Recherches sur quelques problèmes d'histoire et Étude sur le livre «De migrantibus» de la Loi Salique, n°32, pp. 107-116, Fustel répond le 21 juillet 1886 n°40, pp. 255-272. Voir aussi la courte notice nécrologique sur Fustel, octobre 1889, p. 218.

Lycée Louis-le-Grand, il entre directement à l'École des Chartes où il obtient son diplôme d'archiviste en 1861, suivi de la charge d'un cours libre. Il est alors désigné pour effectuer de nombreuses missions en Angleterre pour le compte de la Bibliothèque, provisoirement, Impériale afin d'y récupérer des documents concernant l'histoire littéraire française. Il est ensuite lui aussi élu au Collège de France, mais dix ans après G. Paris, à la chaire de langue et littérature de l'Europe méridionale. Figure exemplaire d'un «couple intellectuel», G. Paris et P. Meyer comptent parmi les «fondateurs» de la philologie moderne en France. En 1872, six ans après la fondation de la Revue Critique, ils lancent ensemble une nouvelle revue Romania, qui devait exercer une grande influence et bénéficier d'un prestige international dans le domaine des études latines. Trois ans après, ils créent la Société des Anciens Textes français.

Leur trajectoire individuelle est révélatrice de l'ascension sociale d'un groupe d'intellectuels d'un nouveau genre 32. Formés pour la plupart à l'école de l'érudition, ayant effectué une partie de leur formation ou un séjour de recherche à l'étranger, en Allemagne surtout, ils sont jeunes et les plus talentueux commencent leur carrière dans des institutions encore en marge d'une université très conservatrice et hostile à l'introduction de méthodes nouvelles : le Collège de France réservé à quelques rares élus ; l'École pratique des hautes études à laquelle ils ont été associés lors de sa création en 1868 par Victor Duruy. L'École pratique des hautes études, en introduisant en France la pratique du Seminar en vigueur depuis le début du siècle dans l'université allemande, a d'ailleurs largement contribué à ancrer institutionnellement les conceptions développées et défendues par la Revue Critique. La volonté de constituer un groupe s'emparant des postes dans des institutions nouvelles; la création d'instruments d'échange et de contrôle de la production scientifique édictant des normes rigoureuses de la critique et de l'érudition, contaminant progressivement l'ensemble de la production scientifique, sont autant d'éléments qui ont contribué à l'émergence d'une autorité et d'une légitimité nouvelles et permis de constituer l'accumulation d'un capital scientifique durable qui s'est construit autour de la définition de règles de travail, de principes de méthode, de productions matérielles différenciées et d'une organisation sociale inédite.

La critique contre l'«esprit de système»

Rompus aux règles de la méthode qu'ils avaient acquises à l'étranger, en Allemagne en particulier, persuadés du triomphe de la science, ces jeunes débutants, encore démunis pour la plupart de reconnaissance académique, n'ont pas hésité à braver le prestige et l'autorité de maîtres reconnus et appréciés par un large public, comme Taine, Renan ou Fustel de Coulanges. Ce dernier, en particulier, n'a pas été épargné par la revue. Chacune de ses publications a été recensée et chacun des comptes rendus a été suivi d'une controverse entre l'auteur et ses détracteurs, dont la revue s'est d'ailleurs largement fait l'écho en lui offrant un droit de réponse. C'est Charles Morel, jeune philologue d'origine suisse, qui se charge de l'offensive en publiant, dans l'un des premiers numéros de la revue, un compte rendu de la seconde édition de la Cité Antique³³. Face à Fustel de Coulanges, professeur à l'université de Strasbourg et écrivain déjà renommé, il ne peut invoquer que son doctorat en philosophie de l'université de Bonn obtenu à 21 ans, mais aucune publication importante. Responsable à la revue des publications concernant l'Antiquité, il fera partie lui aussi des premiers

34. Cf. Henri Lot, Revue Critique d'Histoire et de Littérature, 1876, n°46, pp. 326-327.

35. Cf. «A nos lecteurs», Revue Critique d'Histoire et de Littérature, 1881,

36. A cet égard, il faudrait reprendre plus en détail le rôle, certainement décisif, joué par la Revue Critique dans l'importation en France de la philologie allemande. «C'est surtout d'Allemagne que nous venaient les ouvrages d'érudition et d'histoire que nous croyions devoir recommander et proposer en exemple», «A nos lecteurs», Revue Critique d'Histoire et de Littérature, 1872, n°1, p. 1. Voir aussi les travaux cités de Michel Espagne et Michaël Werner.

enseignants de l'EPHE, comme répétiteur de philologie et d'antiquités romaines, pour ensuite devenir rédacteur au Journal de Genève. Constatant le «succès assuré» d'un livre qui «ne se présente point avec des prétentions érudites», dans lequel «règne dans l'ensemble une unité parfaite, une méthode simple et claire», il dénonce l'erreur de la thèse qu'il estime «juste» dans son énoncé mais «fausse» dans sa conception. Inhabituellement long, le compte rendu est publié en deux livraisons. Le constat critique est triple. Morel reproche d'abord à Fustel de généraliser abusivement. Tout le livre est construit sur une idée a priori. Uniquement préoccupée de «prouver sa théorie», négligeant «l'examen sérieux des faits et des détails», la démarche de Fustel aboutit à une vision complètement faussée de l'histoire. Dans ce livre, relève encore Morel, «il n'y a pas la moindre trace de critique historique». En d'autres termes, et c'est le second élément de la critique, Fustel n'a pas fait œuvre d'érudition : obnubilé par sa théorie, il ne parvient qu'à des conclusions inacceptables, se fondant sur de rares citations et des documents souvent mal compris. Fustel, à qui l'on doit la formule «l'histoire se fait avec des textes» acceptera mal cette objection qui le contraindra à confesser ses longues années (neuf au total) consacrées à lire «non sans maugréer» tous les textes. Morel, pour qui l'érudition est affaire de recherche et non de lecture, évacuera l'argument, puisqu'il reprochait avant tout à l'auteur de la Cité antique d'avoir ignoré et méprisé les travaux de ses prédécesseurs. En faisant ainsi abstraction du travail accompli, Fustel ne saurait se flatter de «travailler au progrès de la science historique».

Méthode défectueuse, théorie préconçue, lecture *ab ovo* des sources, confusion dans l'analyse, incertitude de la critique, conclusions prématurées et erronnées, aucun des arguments ne manquent pour réprouver

«l'esprit de système» et célébrer le culte des «faits» : c'est «l'ensemble des faits, soigneusement recueillis et étudiés sous toutes leurs faces», qui génèrent en eux-mêmes une «philosophie spontanée» et qui doivent dicter l'interprétation générale et non l'inverse. La critique ne ménagera d'ailleurs pas Taine, qui est «avant tout et ne peut être que théoricien» et qui, en une page, est renvoyé par Henri Lot à ses chères études : «Ce novice serait un maître, s'il avait plus d'application, et une conception exacte de l'histoire³⁴.»

Critique et discipline scientifique

A dire vrai, ce ton très irrespectueux à l'égard d'historiens éminents dont la réputation dépassait les frontières nationales permettait aux jeunes rédacteurs de la Revue Critique de fixer le prix d'entrée dans la corporation scientifique à un niveau très élevé. La virulence de leurs propos ne pouvait que difficilement affecter une réputation bien établie, alors même qu'elle condamnait définitivement tout jeune historien en début de carrière. En s'en prenant de la sorte à des historiens dont la compétence érudite et la rigueur méthodologique faisaient l'admiration de beaucoup de lecteurs, ils faisaient de la surenchère sur les normes de compétence et d'excellence qu'ils cherchaient à imposer à l'ensemble de la communauté des historiens. «La science est déjà et tend de plus en plus à être envisagée comme le résultat d'efforts collectifs. Le temps n'est plus où l'on mettait sa gloire à formuler isolément de grandes théories originales que l'on s'inquiétait peu, au fond, de mettre d'accord avec la réalité pourvu qu'elles fussent brillantes et éloquemment exposées.³⁵»

La revue ne ménageait personne, ni même ses propres collaborateurs. En s'affranchissant de toute doctrine, elle proclamait son indépendance au seul nom de la science: «Il n'y a qu'une histoire, une critique, une érudition». Le but de la revue n'était aucunement pédagogique, la vulgarisation n'était pas son ambition. Conçue et rédigée par des «spécialistes» déjà rompus aux méthodes critiques, ou selon la formule utilisée «faite par des hommes spéciaux», la Revue Critique ne s'adressait pas à un public large et indifférencié, mais à une catégorie particulière de lecteurs. Elle devait constituer le point de ralliement des «professionnels de l'érudition scientifique», de «tous ceux qui se livrent à ces études avec le sérieux qu'elles comportent et l'indépendance qu'elles exigent» : «Nous écrivons pour les travailleurs déjà avancés, au courant des méthodes scientifiques et qui savent de quoi on leur parle.»

Critique bibliographique et construction disciplinaire

Articulé autour d'une pratique inédite de la critique bibliographique, le programme de la Revue Critique était en rupture avec les pratiques intellectuelles du moment. Tout en balisant un nouveau lieu de débat et de confrontation, en exerçant une censure vigilante sur l'ensemble de la production érudite, la Revue Critique a été l'un des instruments essentiels de la diffusion d'une méthode critique, redéfinie selon les exigences et les normes d'une discipline en pleine mutation: la philologie³⁶. Cependant l'originalité tenait moins dans le message : la définition des «règles de la méthode», que dans la manière et dans les formes qui lui étaient données. En effet, le compte rendu tire sa propre force de son caractère répétitif, récursif et d'une écriture codifiée, stéréotypée. C'est en exerçant une pression continue sur les publications que les rédacteurs de la Revue Critique pouvaient espérer infléchir la production scientifique, influencer leur lectorat et, en retour, main-

37. Cf. Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos, *Introduction aux études historiques*, op. cit., p. 189.

38. Citons l'exemple du «Bulletin historique» de la Revue Historique fondée en 1876 par Gabriel Monod et Gustave Fagniez. Ou encore les «Notes et chroniques gallo-romaines» que signait Camille Jullian dans la Revue des Études Anciennes à partir de 1899 et les «Chroniques d'Orient» de Salomon Reinach dans la Revue Archéologique. Plus tard, la Revue de Synthèse inaugurait une nouvelle formule, les «Revues générales», destinées à dresser, dans le cadre d'un programme ambitieux de synthèse, l'inventaire systématique de la bibliographie sur un thème particulier.

39. Pour une étude plus détaillée du rôle de la critique bibliographique dans l'Année Sociologique, cf. Bertrand Müller, «Critique bibliographique et stratégie disciplinaire dans la sociologie durkheimienne», Regards Sociologiques, 1993, n°5, pp. 9-23 et Victor Karady, Stratification intellectuelle, rapports sociaux et institutionnalisation: enquête sociohistorique sur la naissance de la discipline sociologique en France, Paris, Centre de sociologie européenne-CNRS, ronéoté, novembre 1974.

40. Sur un modèle semblable à celui de la *Revue Critique*, François Simiand créait en 1900, les *Notes Critiques*: *Sciences Sociales*, interrompues en 1904 après 40 numéros.

tenir entre eux la cohérence d'un discours exacerbé. Poussée à son paroxysme, la méthode critique devenait également la règle de lecture non seulement des documents mais aussi de la production scientifique elle-même, toujours «suspecte, sinon incorrecte», comme le rappeleront C.-V. Langlois et C. Seignobos, dans l'Introduction aux études historiques : «Il faut lire les travaux des historiens avec les mêmes précautions critiques qu'on lit les documents. L'instinct naturel pousse à y chercher surtout les conclusions et à les adopter comme vérité établie ; il faut, au contraire par une analyse continuelle, y chercher les faits, les preuves, les fragments de documents, bref les matériaux. On refera le travail de l'auteur, mais on le refera beaucoup plus vite, car ce qui perd du temps, c'est de réunir les matériaux» 37.

En instituant le compte rendu comme un instrument privilégié de contrôle de la production érudite, la Revue Critique a ainsi contribué à faire d'une activité, alors essentiellement littéraire, une pratique scientifique à part entière, désormais codifiée et normalisée dans sa forme matérielle minimale, son écriture et sa rhétorique.

Certes, ce modèle évoluera sensiblement et se modifiera. Cependant, lorsqu'apparaîtront de nouvelles revues qui ne se limiteront pas à publier des comptes rendus, la partie critique, presque toujours, restera l'élément central de leur politique rédactionnelle et de leur influence sur leur lectorat. S'établira alors progressivement un modèle, désormais «classique», de la revue divisée en trois parties : une partie dogmatique, contenant les articles originaux, une partie critique, elle-même subdivisée selon des critères variables, mais comprenant souvent une rubrique emblématique ³⁸, enfin, une chronique de la vie scientifique.

A l'inverse du mouvement qui s'accentuait dans les disciplines littéraires où l'écart

entre la fonction critique et la fonction créative s'amplifiait, dans les sciences humaines, l'analyse critique s'intégrait pleinement dans l'activité scientifique comme l'un des moments d'un dispositif méthodologique et stratégique, voué à illustrer la réalité autonome d'une discipline. Ne serait-ce que par l'effort astreignant de lecture et d'écriture que supposait sa pratique. Même si elle n'en fut qu'un moyen, dont il ne faut pas exagérer l'importance, la critique bibliographique a joué un rôle décisif dans l'émergence et l'affirmation de nouvelles disciplines à la fin du XIX^e siècle.

Lorsqu'une vingtaine d'années après la création de la Revue Critique, E. Durkheim créa L'Année Sociologique, il assigna à la critique bibliographique la même fonction et la même ambition : consolider la sociologie sur des bases réellement scientifiques, mais en lui conférant aussi une dimension de plus grande envergure³⁹. Alors que la Revue Critique limitait son rôle de censure et d'éducation critique à l'évaluation méthodologique et au contrôle des faits, l'Année Sociologique avait pour tâche de restructurer et d'organiser le champ entier des études sociologiques à partir d'une relecture systématique de l'ensemble de la littérature consacrée à l'analyse sociale 40. Conçue dans un cadre strictement défini et hiérarchisé, organisée en fonction d'une division du travail rigoureuse, la critique bibliographique se voyait attribuer le rôle de champ d'expérimentation et de construction de la sociologie.